



Commission de médiation DALO Bilan de l'activité 2015 en Haute-Savoie

DDCS 74
Pôle Logement Hébergement
Service Droit au Logement

8 mars 2016



Bilan de l'activité de la commission en Haute Savoie en 2015 - SOMMAIRE

- I. La très forte augmentation du nombre de recours logement déposés en Haute-Savoie se poursuit**
- II. Les requérants sont majoritairement seuls ou seuls avec des enfants**
- III. Un taux d'acceptation des recours en augmentation**
- IV. Suites données aux recours : un nombre de relogements qui augmente très fortement mais des axes de progrès encore possibles**



I) La très forte augmentation du nombre de recours déposés en Haute-Savoie se poursuit

- **Le nombre de recours logement déposés augmente de 36% par rapport à l'année 2014 (+ 354 dossiers) et de 116% par rapport à l'année 2013 (+ 718 dossiers).**
- **Le nombre de recours hébergement déposés se stabilise (-11 demandes par rapport à 2014 soit - 5%)**
- **La Haute-Savoie est le deuxième département de la région Rhône-Alpes en nombre de dossiers déposés**

Evolution du nombre de recours déposés en Haute Savoie

En 2015, 1547 recours ont été reçus par le secrétariat de la commission :

- 1337 recours en vue d'une offre de logement**
- 210 recours en vue d'une offre d'hébergement**

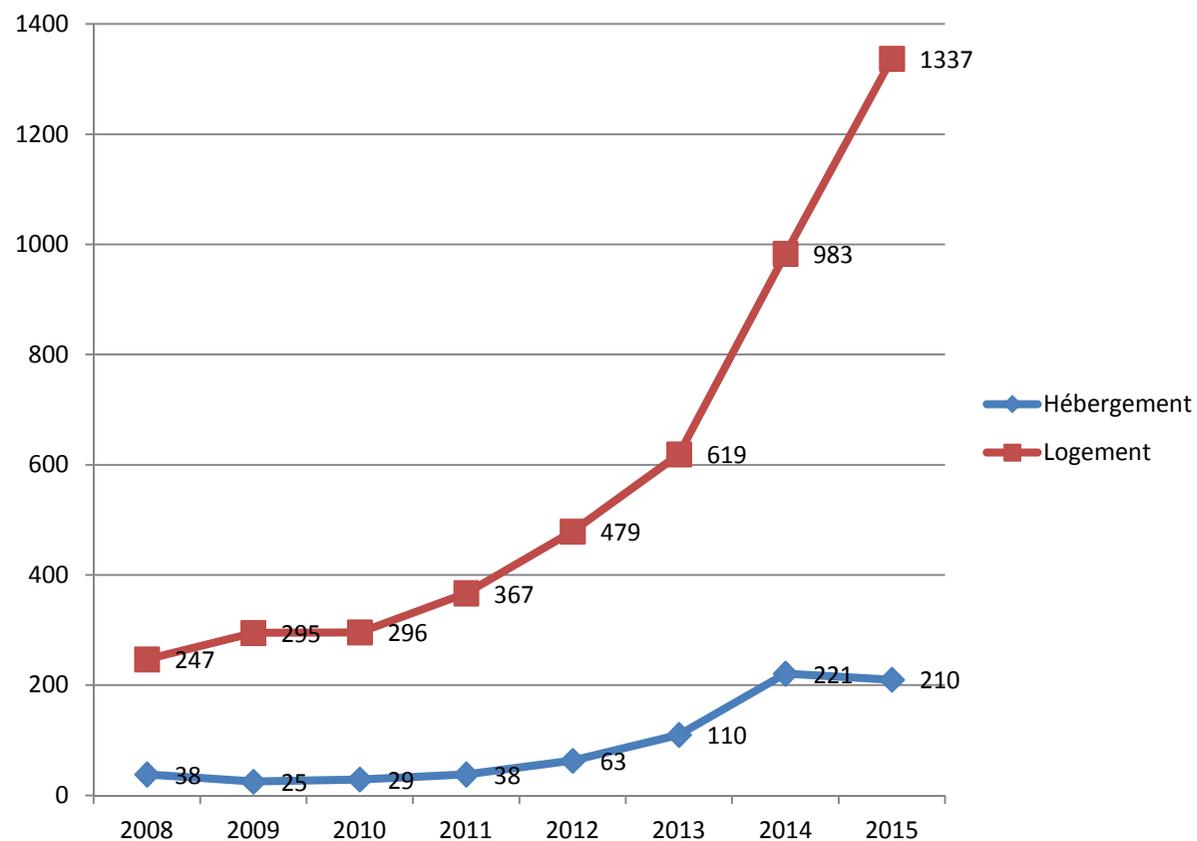
Soit une hausse de 36 % des recours logement par rapport à 2014 (après + 59% en 2014) et une baisse de 5% des recours hébergement (après + 100% en 2014).

La commission s'est réunie 16 fois en 2015 pour étudier ces dossiers (11 en 2014).

Evolution du nombre de recours déposés en Haute Savoie

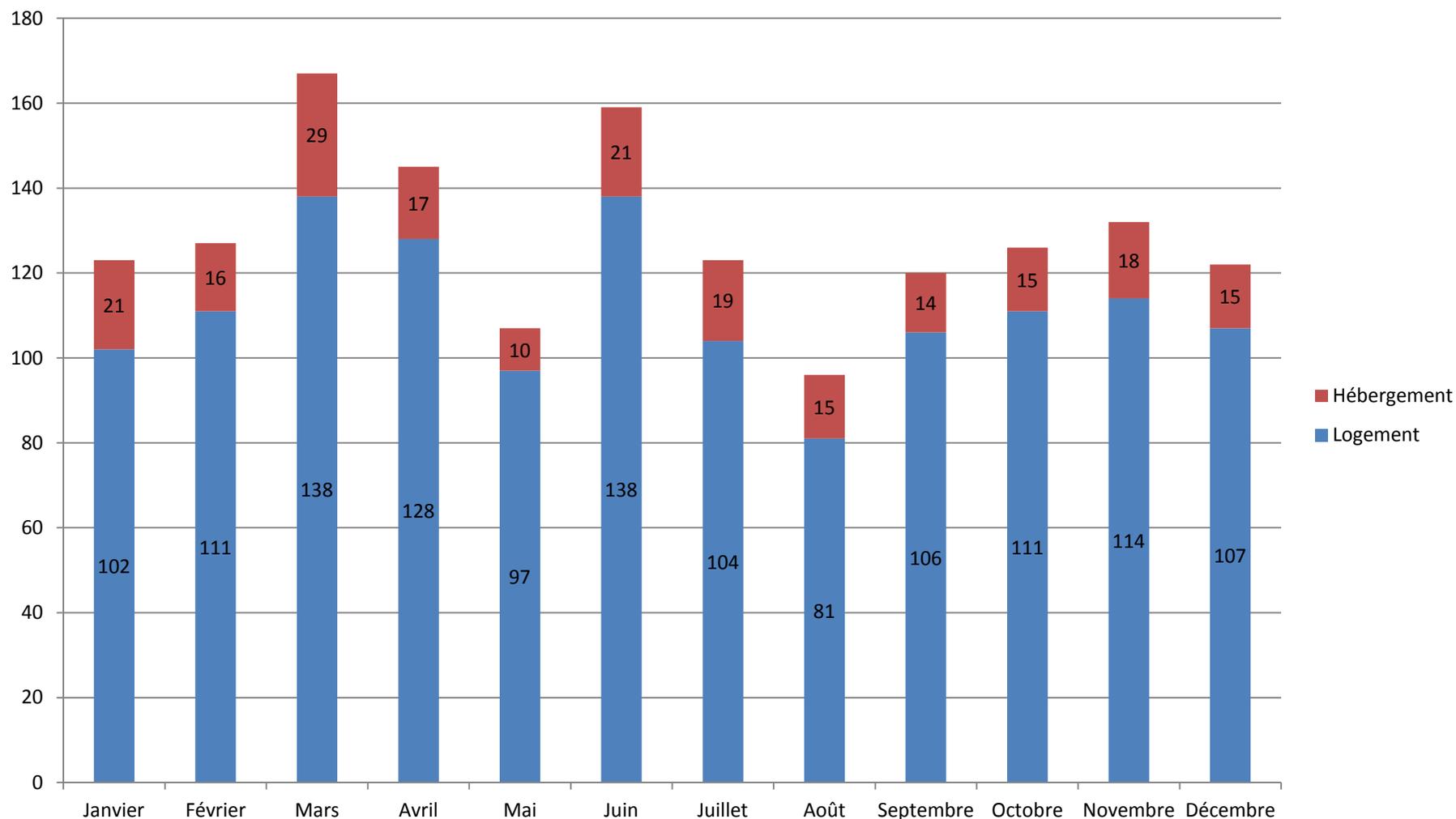
Haute Savoie, recours reçus	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Hébergement	38	25	29	38	63	110	221	210
Logement	247	295	296	367	479	619	983	1337

Evolution du nombre de recours reçus par le secrétariat de la commission



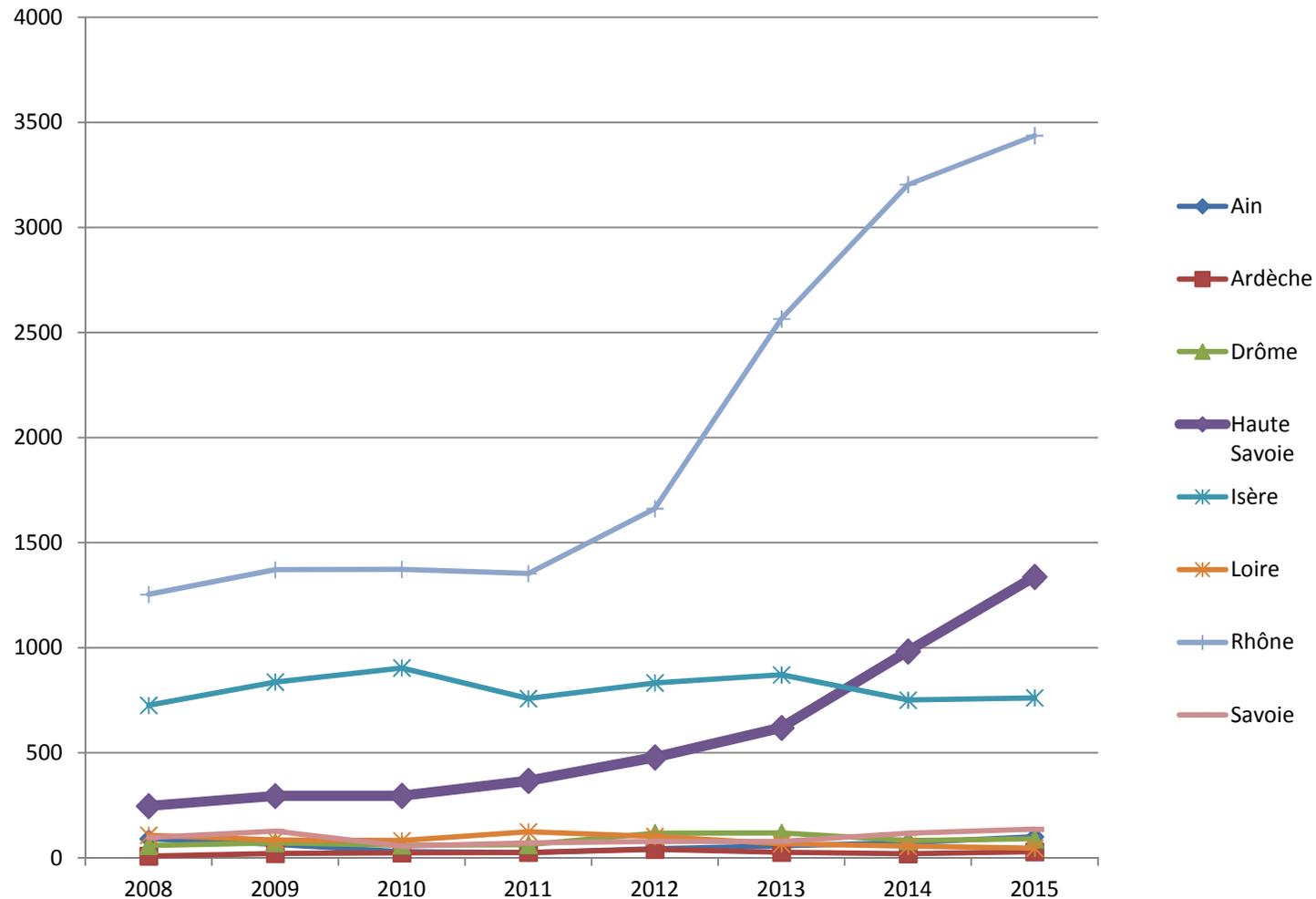
Evolution du nombre de recours déposés en Haute Savoie

Evolution du nombre de dossiers reçus par mois



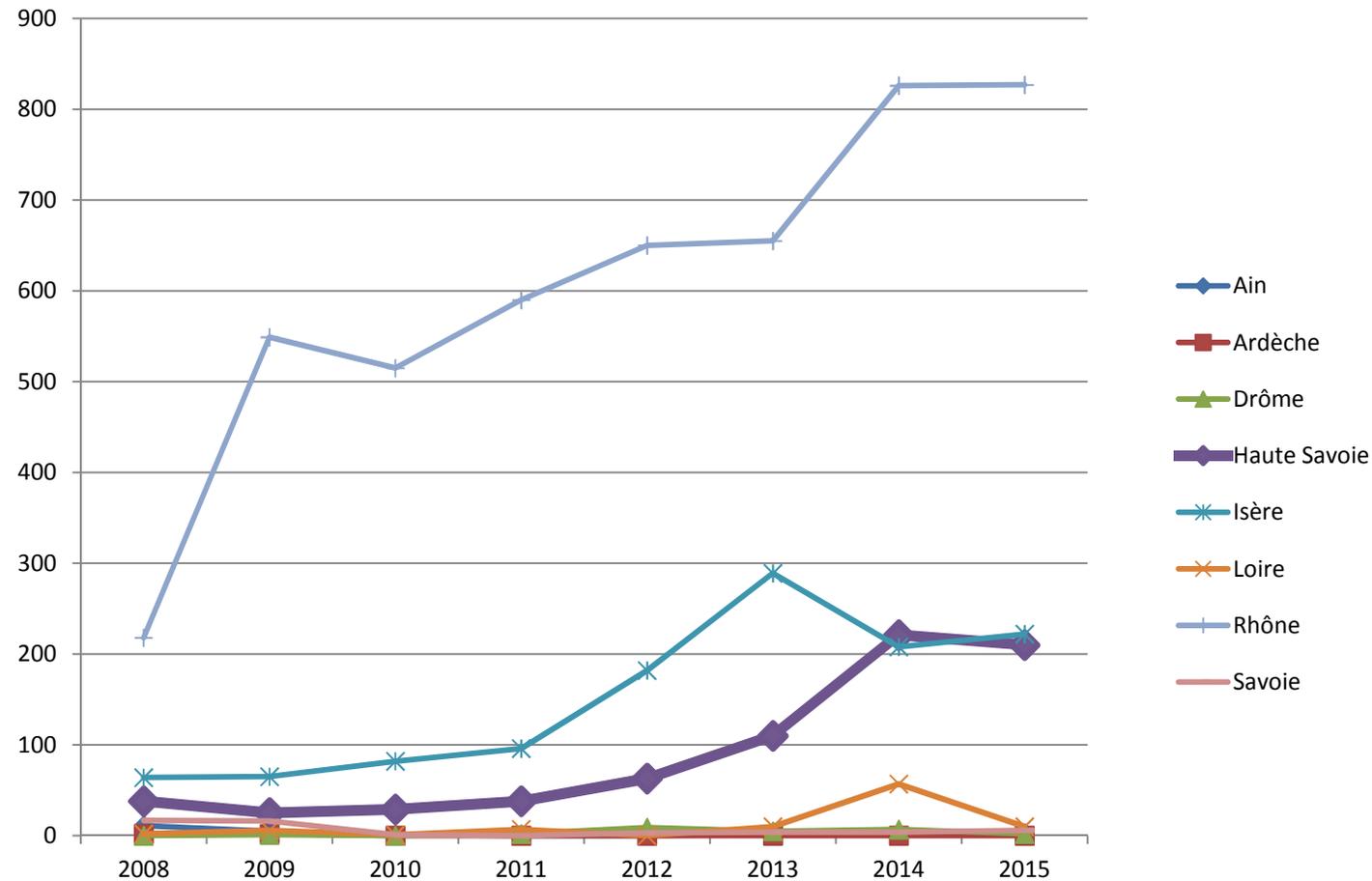
La commission de la Haute Savoie parmi les autres commissions de Rhône-Alpes

Evolution du nombre de recours logement reçus par département



La commission de la Haute Savoie parmi les autres commissions de Rhône-Alpes

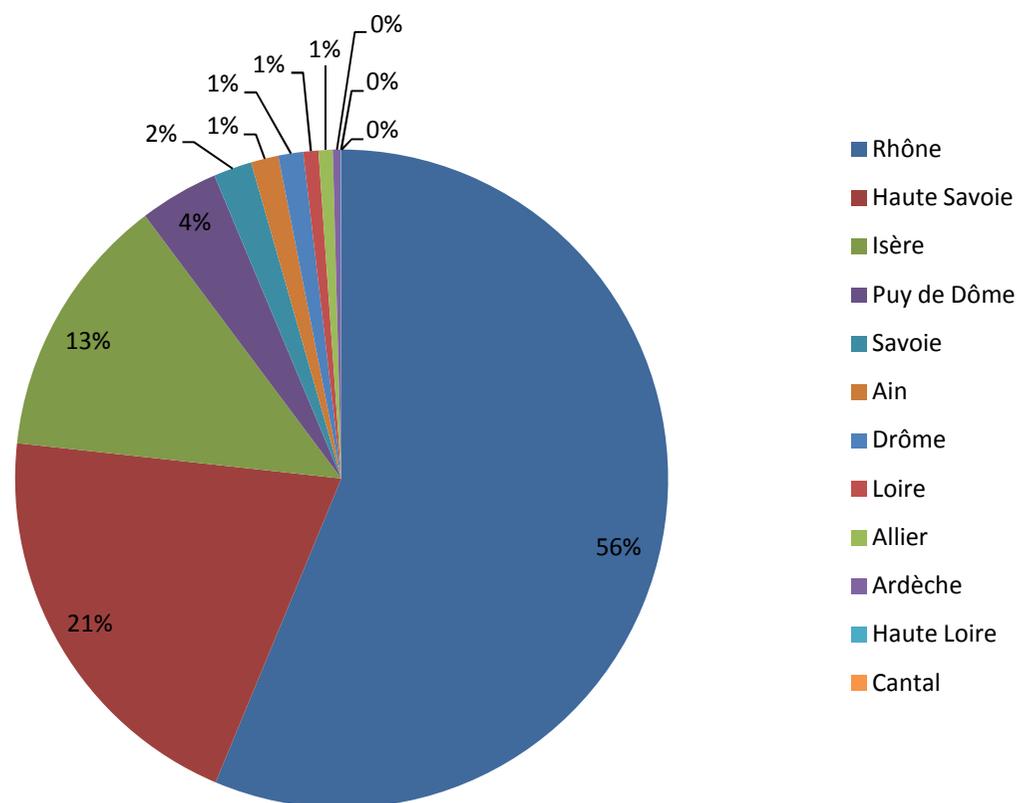
Evolution du nombre de recours hébergement reçus par département



La commission de la Haute Savoie parmi les autres commissions d'Auvergne-Rhône-Alpes

Représentativité de chaque département de la région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre de dossiers reçus (Logement et hébergement)

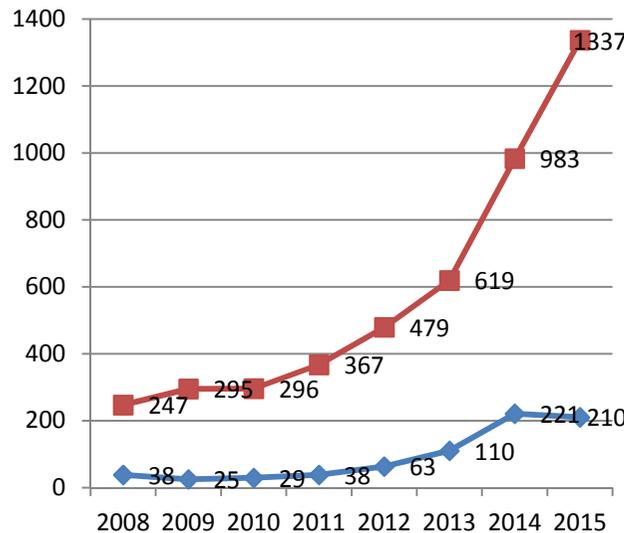
Rhône	4264
Haute Savoie	1547
Isère	984
Puy de Dôme	297
Savoie	143
Ain	104
Drôme	93
Loire	56
Allier	54
Ardèche	29
Haute Loire	2
Cantal	1
Total	7574



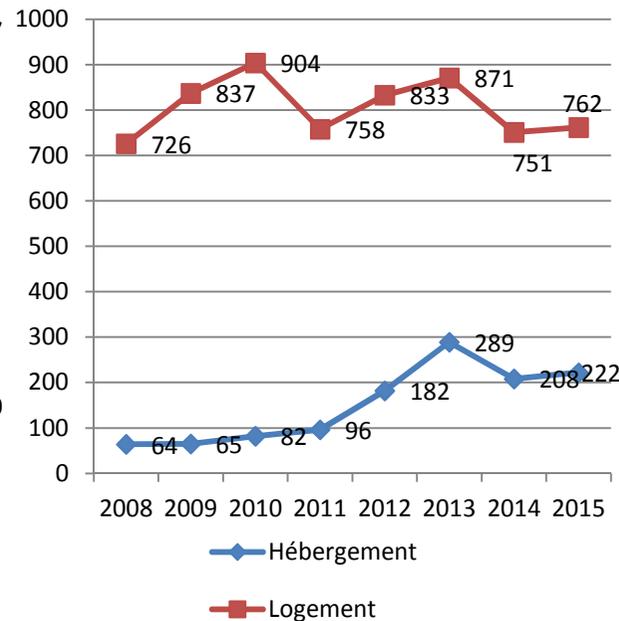
La commission de la Haute Savoie comparée à l'Isère et la Savoie

Evolution du nombre de recours reçus depuis 2008

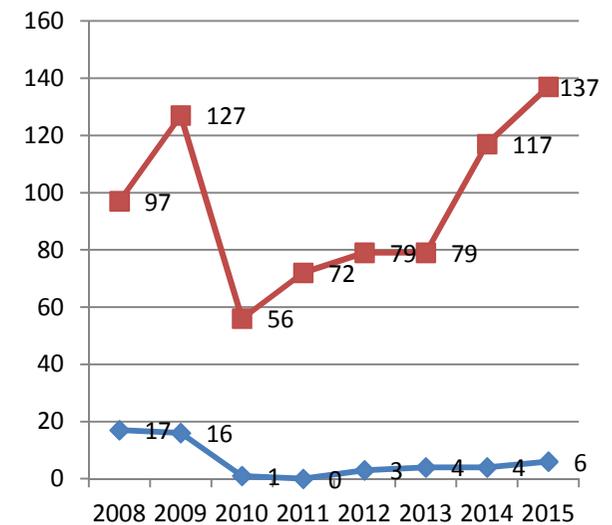
En Haute-Savoie



En Isère



En Savoie



Population 2011 :

747 000 habitants

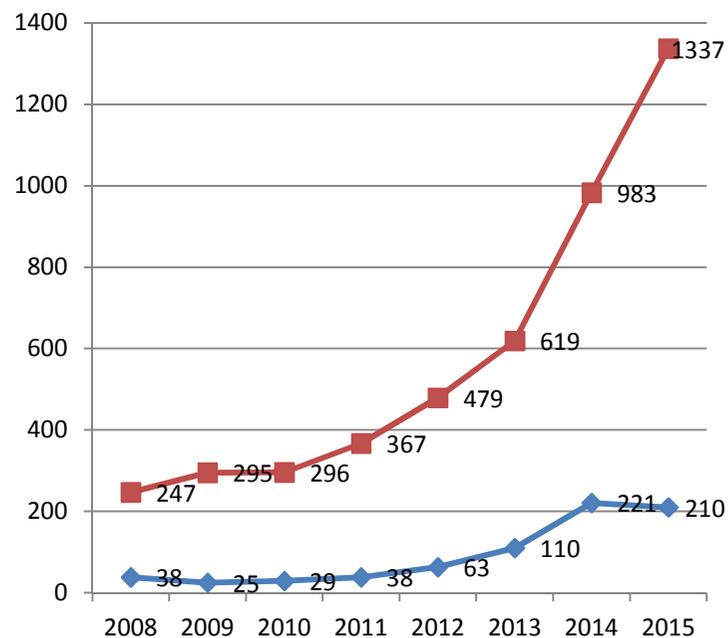
1 215 000 habitants

419 000 habitants

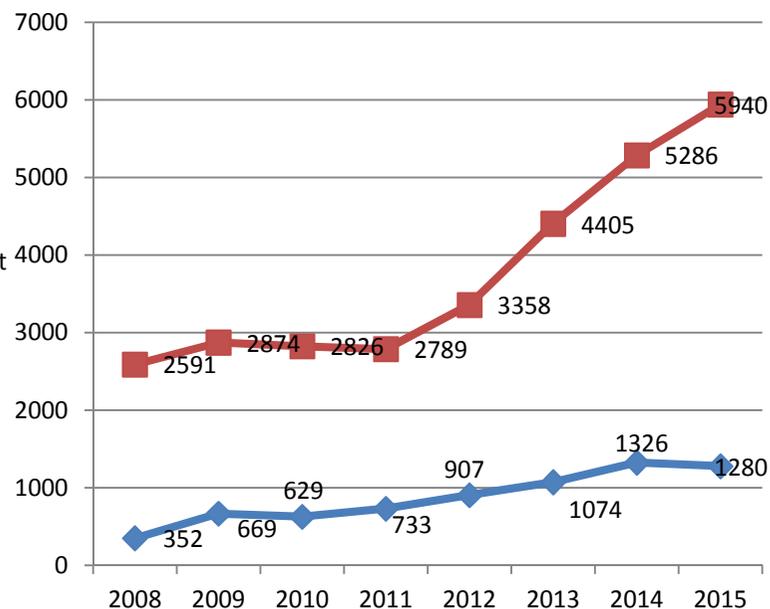
La commission de la Haute Savoie comparée à la région Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution du nombre de recours reçus depuis 2008, pour le département et la région

En Haute-Savoie



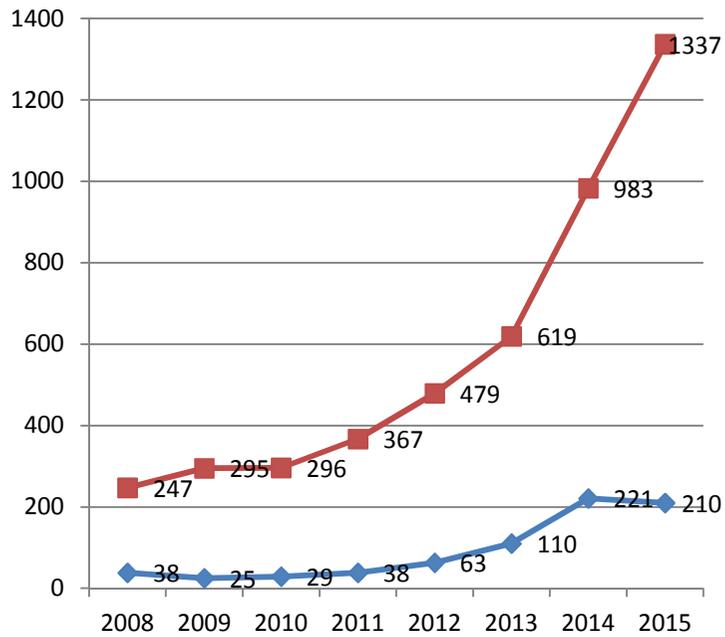
Auvergne-Rhône-Alpes



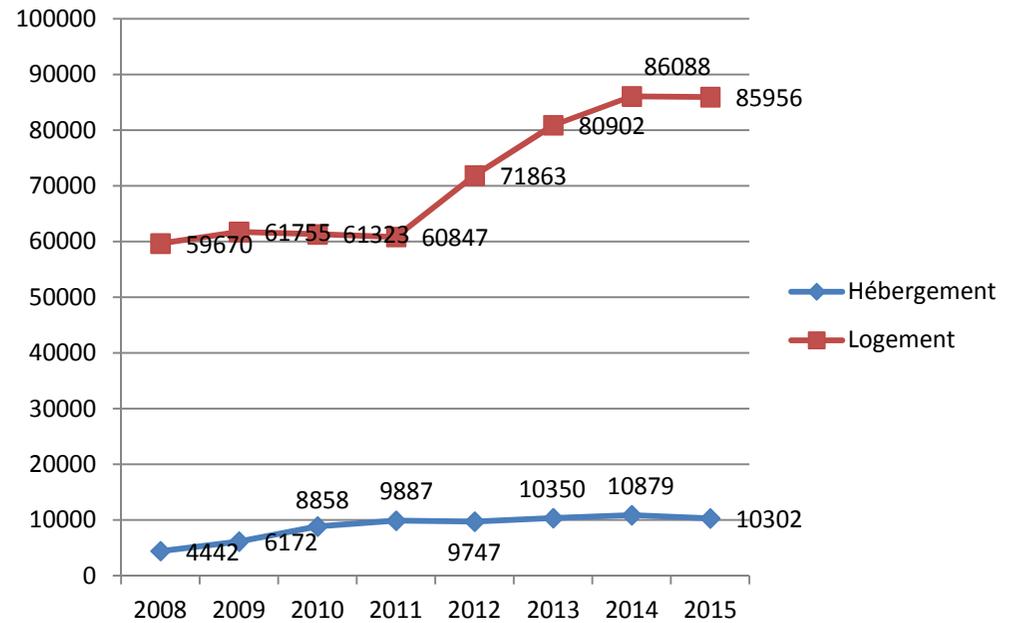
Les recours déposés en France

Evolution du nombre de recours reçus depuis 2008 en France et en Haute-Savoie

En Haute-Savoie



En France



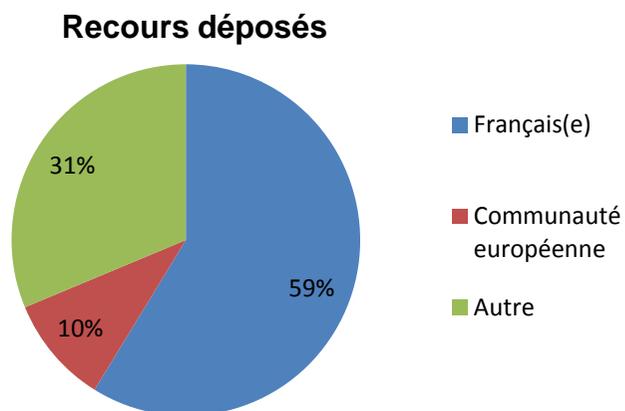


II) Les requérants sont majoritairement seuls ou seuls avec des enfants

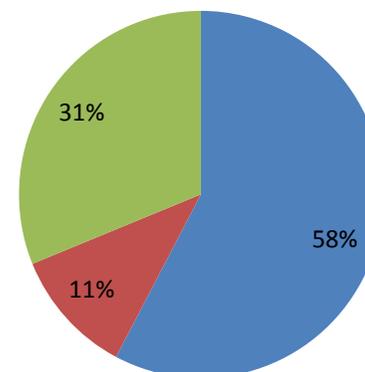
- **La majorité des ménages ayant déposé un recours DALO sont des familles monoparentales. Le requérant a dans 50% des cas moins de 40 ans**
- **Plus d'un tiers des requérants se déclarent dépourvu de logement et près d'un tiers des ménages reconnus prioritaires sortent de structure d'hébergement ou de logement temporaire**

Profil des requérants DALO en Haute-Savoie

Nationalité des requérants DALO (Logement uniquement)

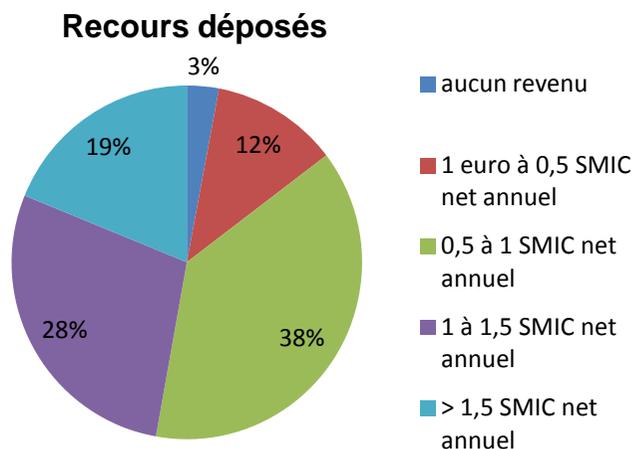


Requérants prioritaires

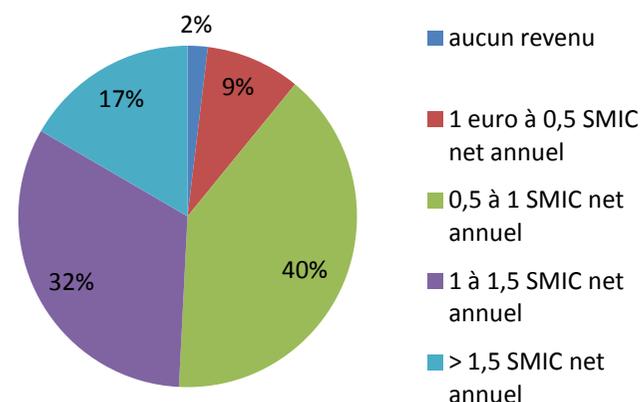


En 2015, 59% des requérants DALO sont français (61% en 2014), 10% de nationalité Européenne (9% en 2014). 87% des requérants ont une adresse postale dans le département, 95% des personnes reconnues prioritaires

Revenus déclarés des requérants DALO (Logement uniquement)



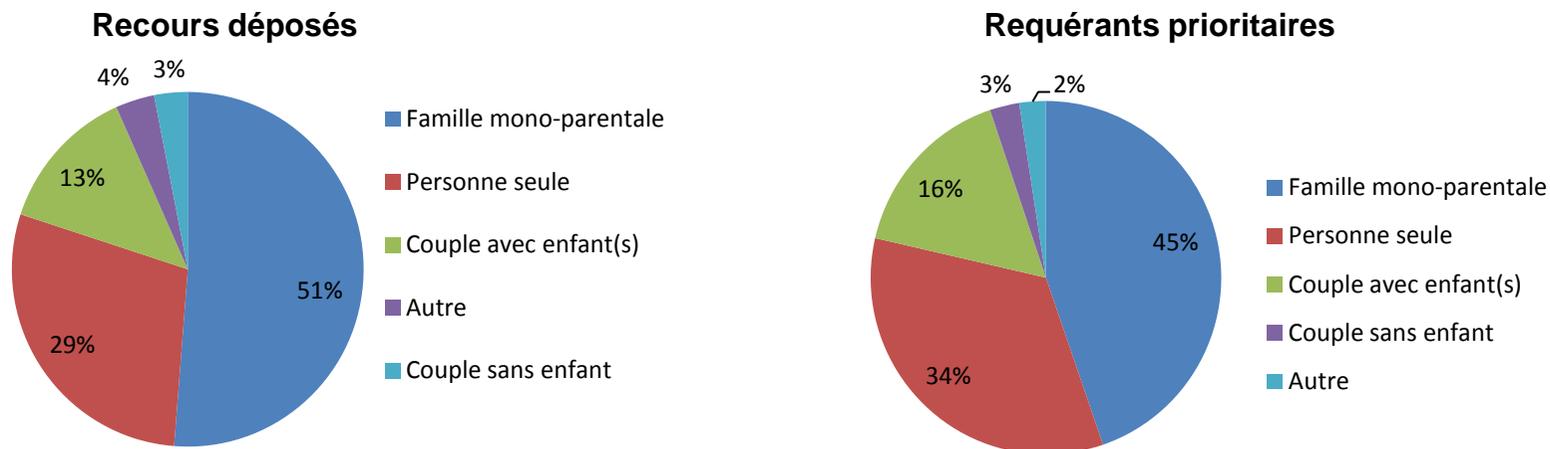
Requérants prioritaires



La moitié des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO ont un revenu inférieur au SMIC. Au niveau régional, 15 % des ménages reconnus prioritaires ont un revenu inférieur à 0,5 SMIC (y compris aucun revenu)

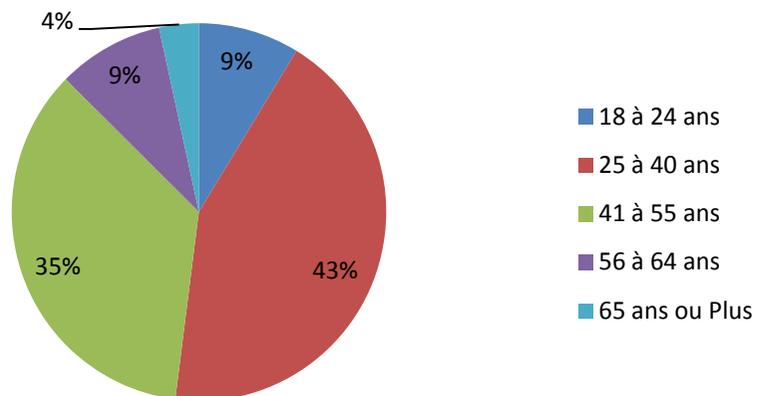
Profil des requérants DALO en Haute-Savoie

Situation familiale des requérants DALO (Logement uniquement)



Plus de la moitié des recours concerne des familles monoparentales. Un tiers des ménages reconnus prioritaires sont des personnes seules.

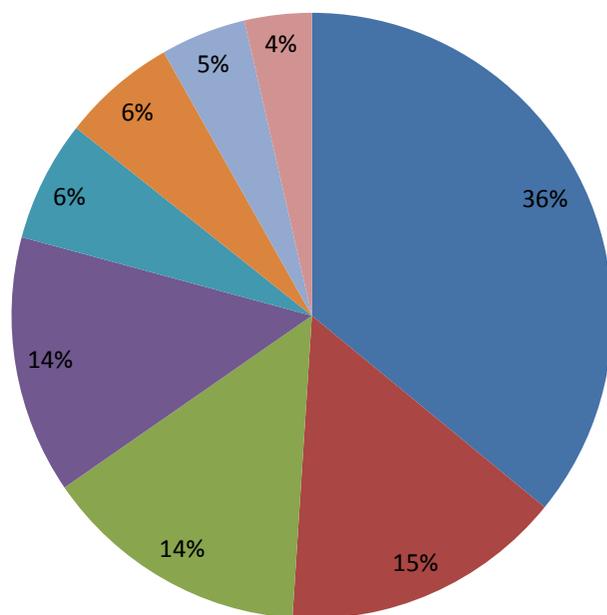
Age des requérants DALO en Haute-Savoie (tous recours)



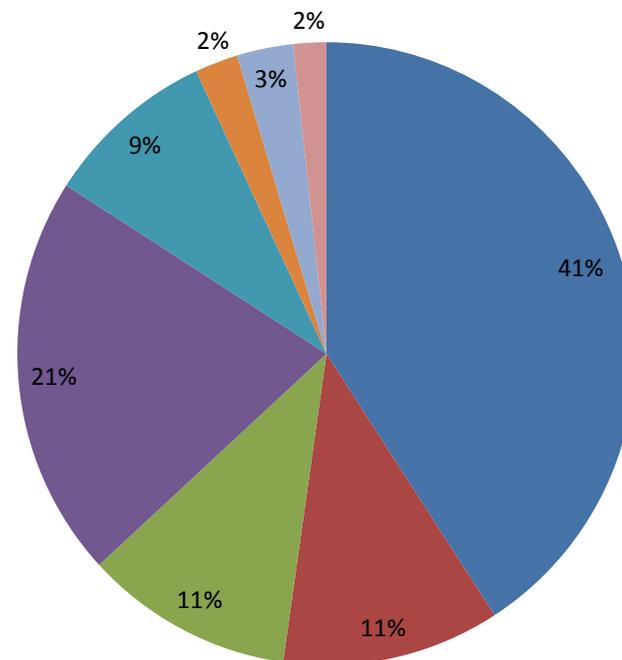
Dans plus de la moitié des recours, le requérant est âgé de moins de 40 ans.

Motifs invoqués par les requérants DALO en 2015

Requérants pour un logement



Ménages prioritaires logement ou réorientés



- Dépourvu(e) de logement / hébergé(e) chez un particulier
- Logement suroccupé, personne handicapée ou mineur
- Menacé(e) d'expulsion sans relogement
- Logé(e) dans un logement de transition ou temporaire
- Hébergé(e) de façon continue dans une structure d'hébergement
- Délai anormalement long
- Logement non décent, personne handicapée ou mineur
- Logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation

97% des requérants avaient une demande de logement social en cours au moment de leur recours (+ 3 points par rapport à 2014)

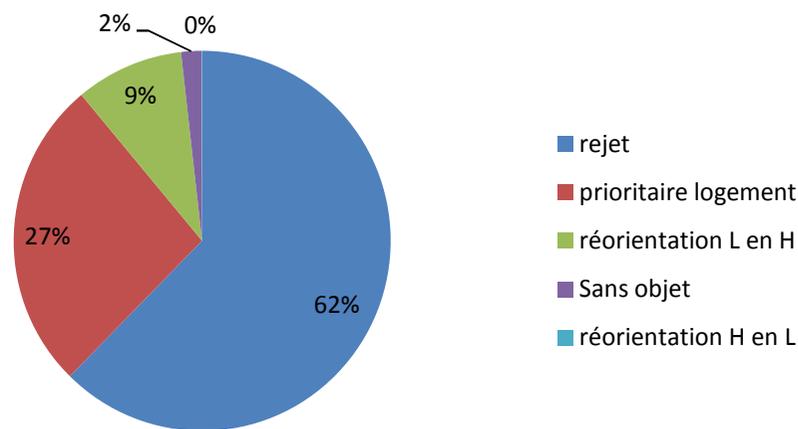


III) Un taux d'acceptation en augmentation

- **Le taux d'acceptation des recours par la commission de Haute Savoie est en augmentation**
- **Près d'un tiers des ménages reconnus prioritaires le sont pour un T1. Depuis la commission du 10 février 2016, cette préconisation est élargie à T1-T2**
- **Les deux tiers des ménages reconnus prioritaires sont demandeurs sur l'agglomération d'Annecy**

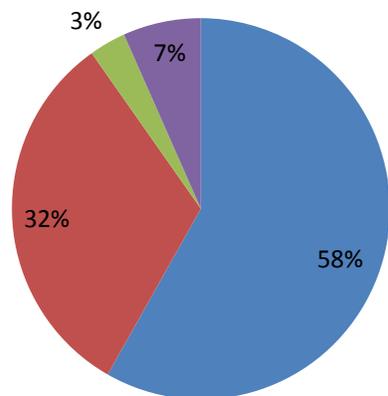
Suites données aux recours logement en 2015

Décisions prises en Haute-Savoie

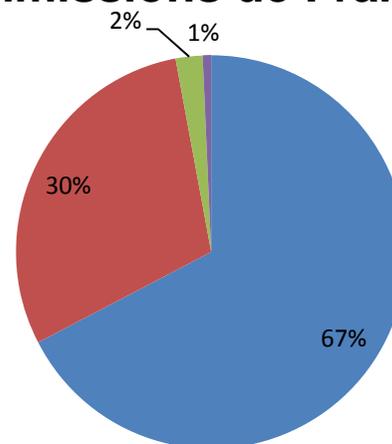


En 2015, 62% des recours DALO ont été rejeté contre 70% en 2014

Décisions prises par les commissions de Rhône-Alpes



Décisions prises par les commissions de France



Caractéristiques des priorités DALO

Nombres de ménages reconnus prioritaires par typologie de logement en 2015

Typologie	Nombre de ménages DALO	%
T1	113	30,5%
T1-T2	14	4%
T2	30	8%
T2-T3	34	9%
T3	65	17,5%
T3-T4	43	11,5%
T4	39	10,5%
T4-T5	23	6%
T5	5	1%
T5-T6	4	1%
Total	370	100%

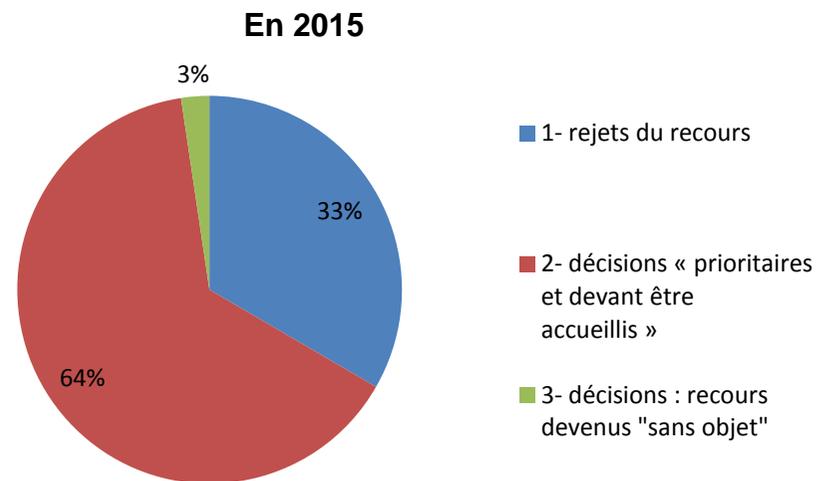
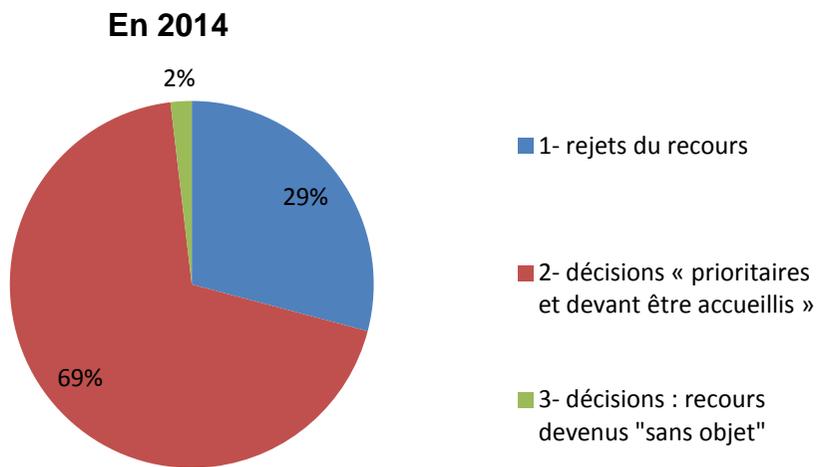
Nombres de ménages reconnus prioritaires par secteur géographique

Secteur*	Nombre de ménages DALO	%
Annecy et Rumilly	262	68%
Annemasse et Saint Julien	95	25%
Bonneville	11	3%
Thonon-les-Bains	8	2%
Cluses et Sallanches	6	2%

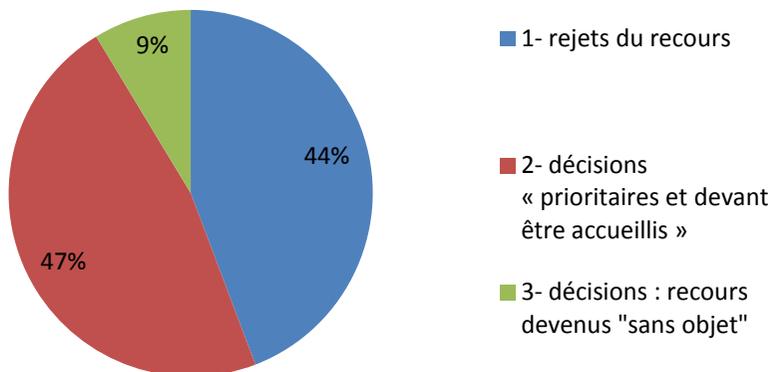
* Un ménage peut être reconnu prioritaire sur plusieurs secteurs

Suites données aux recours hébergement en 2015

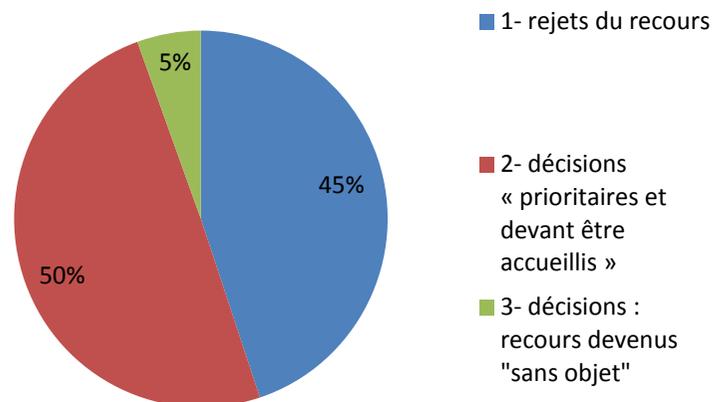
Décisions prises en Haute-Savoie



Décisions prises par les commissions de Rhône-Alpes



Décisions prises par les commissions de France





IV) Suites données aux recours : un nombre de relogements qui augmente et un délai d'attente quasi-stable

- **Le nombre de relogement est en forte augmentation**
- **La majorité des relogements se fait sur le contingent préfectoral**
- **Le nombre de recours contentieux pour excès de pouvoir et pour non relogement explose**

Suites données aux décisions favorables logement

En 2015, 370 ménages ont été reconnus prioritaires DALO en vue d'une offre de logement (193 en 2014 et 135 en 2013)

277 ménages ont été « relogés » en 2015 (contre 148 en 2014) quelque soit l'année de la décision dont 137 dans les délais (moins de 3 mois à la date de la proposition) (chiffres au 13/01/2015) :

- 251 ménages ont été relogés suite à une offre d'un bailleur**
- 21 ménages ont refusé des propositions de logement adapté (sortie de la liste des prioritaires DALO)**
- 5 ménages sont sorties des listes DALO (décès, départ du territoire, relogés par eux-mêmes)**

11% des ménages reconnus prioritaires en 2014 ont refusé une proposition de logement adapté

Suites données aux décisions favorables logement

La majorité de ces relogements se fait sur le contingent préfectoral :

en 2015 :

- 212 ménages ont été relogés sur le contingent préfectoral
- 15 sur des contingents communes
- 10 sur un contingent employeur
- 14 sur un autre contingent

En 2015, le délai de relogement était de 4 mois et 9 jours

A titre de comparaison,

En 2014, ce délai était de 4 mois et 5 jours

Au niveau régional ce délai est de 5 mois et deux semaines

Pour rappel, le délai réglementaire est de 3 mois

Suites données aux décisions favorables logement

**Ménages reconnus prioritaires et
restant à reloger par typologie de
logement au 08/03/2016**

Typologie	Nombre de ménages DALO	%
T1	62	33%
T1-T2	14	7%
T2	31	17%
T2-T3	17	9%
T3	22	12%
T3-T4	14	8%
T4	12	6%
T4-T5	11	6%
T5	2	1%
T5-T6	1	1%
Total	186	100%

**Ménages reconnus prioritaires et
restant à reloger par ancienneté
au 08/03/2016**

Ancienneté	Nombre de ménages DALO	%
Moins de 3 mois	80	43%
Entre 3 mois et 6 mois	74	40%
Entre 6 et 9 mois	16	8,5%
Plus de 9 mois	16	8,5%
Total	186	100%

Suites données aux décisions favorables

En 2015, 29 ménages ont déposé un recours devant le TA de Grenoble pour non-relogement dans les délais (contre 9 en 2014, soit une augmentation de 220%)

13 pour absence de proposition d'hébergement :

- 7 recours acceptés (6 jugements mis en œuvre dans les délais, une situation hors délais)
- 6 recours rejetés

16 pour absence de proposition de logement :

- 11 recours refusés ou désistement du requérant
- 5 recours acceptés (jugement mis en œuvre dans les délais, pas de condamnation)

Suites données aux rejets de la commission

238 recours gracieux logement ont été reçus par le secrétariat de la commission en 2015 (137 en 2014)

Sur les 228 étudiés en 2015 (quelque soit l'année de dépôt) la commission :

- a confirmé sa décision pour 114 ménages**
- a pris une nouvelle décision pour 114 ménages**

En 2015, 17 décisions ont fait l'objet d'un recours devant le TA de Grenoble pour excès de pouvoir (saisine en 2015) contre 9 en 2014 :

- 1 recours a été accepté par le tribunal**
- 6 recours ont été rejeté par le tribunal ou ont fait l'objet d'un non lieu**
 - 10 sont en attente de jugement**

Merci de votre attention